

FISCALITÉ

15.1. Votre parti entend-il enfin simplifier la fiscalité ?

15.2. Quelle réforme fiscale votre parti entend-il mettre en œuvre ? Dans quelle mesure cette réforme permettra-t-elle de rétablir une véritable justice fiscale et sociale ? Votre parti est-il d'accord avec l'UNSP pour affirmer qu'une diminution de la pression fiscale doit impérativement s'accompagner d'un renforcement sérieux de la lutte contre la fraude fiscale et de mesures précises en vue d'améliorer le recouvrement de l'impôt ?

Ecolo (2)	cdH (5)	MR (6)	DéFI (11)	PTB (12)	PS (17)
<p>15.1. Oui, pour autant que cette simplification n'entre pas en contradiction avec notre volonté de davantage de justice fiscale.</p> <p>15.2. Nous proposons notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de rendre plus transparents les revenus du capital ; - d'appliquer une fiscalité similaire et progressive aux revenus du travail et aux revenus mobiliers, (globalisation des revenus) ; - de réformer globalement l'IPP afin de le rendre plus juste, plus simple plus efficace et plus progressif, notamment par l'introduction d'un crédit d'impôt et une meilleure progressivité des taux. Ceci s'accompagne par exemple d'une révision de certains avantages fiscaux pour plus de transparence et de simplicité. Le quotient conjugal doit également être réévalué pour avancer dans l'individualisation des droits fiscaux. Enfin, la transformation des exonérations en crédit d'impôt : notamment pour enfant(s) à charge afin de simplifier le système et de permettre un remboursement intégral ; - de lutter contre l'évasion fiscale des multinationales en étendant le reporting public pays par pays déjà imposé aux 	<p>15.1. Au cdH, nous entendons simplifier la fiscalité. Nous estimons qu'une réforme fiscale continue de s'imposer.</p> <p>15.2. Notre volonté est de disposer d'un système simple et juste, d'instaurer un nouvel équilibre entre les prélèvements sur les différentes sources de revenus afin de valoriser le travail.</p> <p>D'une part, notre volonté est d'accroître le niveau de vie de chacun et en particulier de ceux qui travaillent. On demande trop aux travailleurs, les revenus du travail supportent une trop grande part de la solidarité. Dès maintenant, nous souhaitons renforcer la progressivité par une augmentation de la quotité exonérée, par une révision des taux d'imposition (en s'inspirant du système luxembourgeois qui prévoit beaucoup plus de niveaux intermédiaires).</p> <p>D'autre part, assurer le financement des mesures proposées est indispensable et assure la crédibilité de l'objectif avancé. Nous avançons dès lors des mesures essentielles en matière d'équité fiscale et d'incitations. Il s'agit notamment de lutter de manière beaucoup plus déterminée contre la fraude fiscale, la fin de l'exonération</p>	<p>15.1. Nous avons déjà mis en place une simplification de la fiscalité notamment via la réforme fiscale de l'IPP ou encore la réforme de l'impôt des sociétés qui a supprimé certaines niches fiscales. Bien entendu, nous pensons qu'il faut aller beaucoup plus loin en termes de simplification. Avec l'augmentation du pouvoir d'achat, nous placerons la simplification du système fiscal dans nos priorités pour la prochaine réforme de l'impôt des personnes physiques.</p> <p>15.2. Nous nous référons à notre programme actuellement mis en ligne sur notre site Internet. Nous proposons d'augmenter la quotité exemptée d'impôt jusqu'à 13.500 euros ou encore d'introduire un abattement de 500 euros sur le précompte immobilier pour l'habitations propre. Nous partageons pleinement votre vision selon laquelle une diminution de la pression fiscale doit s'accompagner d'un renforcement de la lutte contre la fraude. Outre l'engagement de 100 personnes supplémentaires à l'ISI, nous proposons par exemple la création d'une agence autonome de lutte contre la fraude grave ou le crime organisé. Cette agence autonome serait sous la tutelle</p>	<p>15.1. La fiscalité, en raison de sa complexité et de son manque de transparence, n'est plus garante de la justice sociale et de l'équité fiscale. Elle n'est plus comprise comme un instrument de soutien au développement économique. Elle pénalise le travail et nuit au pouvoir d'achat des citoyens.</p> <p>Une politique fiscale doit être stable, transparente, compréhensible et surtout équitable.</p> <p>La progressivité de l'impôt sur tous les revenus demeure le principe le plus juste pour assurer la capacité contributive à l'impôt et améliorer le pouvoir d'achat des citoyens. Encore faut-il que l'impôt soit justement réparti et ne soit pas confiscatoire des revenus du travail.</p> <p>Il est désormais plus que temps de simplifier la fiscalité en diminuant la fiscalité sur les revenus faibles ou moyens et, pour ce faire, en supprimant les niches fiscales ou déductions d'impôts, ainsi que d'autres avantages accordés comme autant de privilèges à des catégories toujours plus segmentées de contribuables.</p> <p>Il n'est pas acceptable, en raison de montages fiscaux que la loi permet, voire favorise, que certaines catégories de revenus échappent à l'impôt ou y</p>	<p>15.1. Oui, particulièrement en supprimant les nombreuses niches fiscales.</p> <p>15.2. Le PTB défend</p> <ul style="list-style-type: none"> - la globalisation des revenus et une meilleure progressivité de l'impôt des personnes physiques ; - la suppression des niches fiscales de l'impôt des sociétés ; - la création d'une Taxe des millionnaires ; - le développement des moyens légaux et humains pour lutter contre la grande fraude fiscale. <p><i>(la suite en page suivante...)</i></p>	<p>Pour le PS, il est essentiel de développer une politique fiscale tant au niveau européen, fédéral que régional qui répond aux défis actuels. Nous voulons une politique fiscale qui est plus progressive et qui soutient réellement le pouvoir d'achat des citoyens, qui privilégie l'adoption de comportements favorisant le développement durable et la moindre empreinte environnementale, qui soutient les citoyens dans leurs projets, et qui supprime des différentes législation les mécanismes juridiques permettant d'échapper à l'impôt.</p> <p>Dans ce cadre, le PS propose notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Globaliser progressivement les revenus en ce compris les revenus du capital ; • Supprimer l'exonération des plus-values sur le capital ; • Introduire un impôt sur les plus grands patrimoines avec un barème progressif par tranches ; • Instaurer une taxe sur les transactions financières (TTF) au niveau de l'Union européenne ; • Avancer au niveau européen vers un impôt

FISCALITÉ

- 15.3. Le 7 mai 2009, la Commission d'enquête parlementaire sur les grands dossiers de fraude fiscale établissait de nombreuses recommandations. Votre parti s'engage-t-il à une stricte application et mise œuvre de l'ensemble des recommandations sous la prochaine législature ?
- 15.4. Le rapport préconisait que les ministres compétents devaient faire rapport annuellement à la Chambre sur la mise en œuvre des recommandations de la Commission. Ce rapport devant être soumis pour analyse à la Cour des comptes avant examen en commission compétente. Votre parti s'engage-t-il à respecter cette recommandation ?
- 15.5. Quelle est la position de votre parti concernant la levée du secret bancaire fiscal ?
- 15.6. Quelles mesures votre parti envisage-t-il pour lutter efficacement contre les paradis fiscaux, y compris au sein même de l'Union européenne ?
- 15.7. Quelle est la position de votre parti concernant la protection des lanceurs d'alerte ?
- 15.8. Quelle est la position de votre parti quant à la levée du secret bancaire et l'octroi de la qualité d'officier de police judiciaire à un nombre suffisant d'experts fiscalistes ?
- 15.9. Les critères pour dépendre de l'Administration des Grandes Entreprises ont été revus considérablement à la hausse en 2019. Ainsi, de 50 employés en moyenne, de 9 000 000 € de chiffre d'affaires et de 4 500 000 € de total de bilan, ils sont passés à 100 employés, 50 000 000 € de chiffre d'affaires et 100 000 000 € de total de bilan. Ces chiffres s'alignent sur ce qui se pratique dans les autres pays européens. À la différence qu'il n'y a pas de consolidation en Belgique. Et de nombreuses multinationales ne sont désormais plus contrôlées par l'Administration des Grandes Entreprises en raison du relèvement de ces critères. Que compte faire votre parti à ce sujet ?

Ecolo (2)	cdH (5)	MR (6)	DéFI (11)	PTB (12)	PS (17)
<p>banques pour que toutes les multinationales déclarent les paramètres essentiels de leurs activités pour chaque pays où elles sont actives ;</p> <p>- de lutter réellement contre la fraude fiscale en renforçant les différents services du SPF, les dispositifs policiers et judiciaires et les mesures de sanction ;</p> <p>- de moderniser la fiscalité immobilière pour la rendre plus juste à travers la péréquation du revenu cadastral ou le remplacement de la base imposable ;</p> <p>-d'harmoniser progressivement l'impôt des sociétés au niveau européen, en commençant par l'assiette commune consolidée et la fixation d'un taux plancher commun.</p> <p>15.3. Oui. C'est depuis 2009 notre demande constante.</p> <p>15.4. Oui. C'est une évidence.</p> <p>15.5. Nous sommes favorables à toute mesure favorisant la levée du secret bancaire, la transparence et la transmission automatique de données</p>	<p>des plus-values réalisées sur les actions et autres produits notamment financiers, ou encore l'instauration d'une taxe sur les GAFA et sur le kérosène des avions. L'objectif n'est certainement pas d'augmenter les contributions fiscales globales mais bien de trouver un meilleur équilibre dans la répartition de l'impôt sans que les contributions n'augmentent au total.</p> <p>Concernant la lutte contre la fraude fiscale, disposer des ressources humaines suffisantes dans nos différents services publics en charge de la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales est la première priorité. Par ailleurs, tant que l'engagement d'un contrôleur fiscal rapporte plus que ce qu'il ne coûte, il est incompréhensible de ne pas procéder à de recrutements. Il faut également envisager la constitution d'un corps européen d'inspecteurs fiscaux. Les Panama Papers et les trop nombreux scandales récents</p>	<p>directe du Premier ministre et sous la direction d'un magistrat spécialisé. Des spécialistes fiscaux de l'ISI y seraient détachés en qualité d'officiers de police judiciaire.</p> <p>15.3. Dans le cadre des Panama Papers, la Chambre a adopté un rapport de 132 recommandations pour lutter contre la fraude et l'optimisation fiscale. Ces recommandations vont du renforcement du rôle du régulateur bancaire à la lutte contre la fraude dans les secteurs à risques (construction). Notre ambition tant belge qu'européenne est de poursuivre l'implémentation de mesures fortes visant à renforcer la lutte contre l'évasion fiscale, à pérenniser la justice fiscale et à donner les moyens à l'ensemble des administrations pour réaliser leur travail. Le MR est d'avis qu'il faut poursuivre l'implémentation des mesures proposées par la Commission, comme par exemple (liste non</p>	<p>contribuent fort peu alors que les revenus du travail ou de remplacement sont captifs et parfois lourdement taxés.</p> <p>Il est temps de rétablir une véritable justice fiscale.</p> <p>15.2. Deux grandes mesures sont prônées par DéFI :</p> <p>- En vue de diminuer la pression fiscale et améliorer le pouvoir d'achat, DéFI propose d'augmenter la partie du revenu qui n'est pas soumise à l'impôt des personnes physiques (la quotité exemptée d'impôt) au niveau du seuil de pauvreté.</p> <p>DéFI prévoit de fixer progressivement par paliers (à partir de 10000 euros) ce montant au seuil de pauvreté fixé à 13.670 euros par an, soit 1.139 euros par mois. Ce montant sera indexé annuellement.</p> <p>Les arguments avancés pour justifier une telle réforme ne manquent pas :</p> <p>- une incitation accrue au travail du fait de la revalorisation du</p>	<p>15.3. Le PTB veut appliquer les recommandations de la commission de 2009 et de la commission Panama Papers, mais entend aller au-delà en appliquant les recommandations qui, pour des raisons de blocage politique, n'ont pas été adoptées par ces commissions.</p> <p>15.4. Oui.</p> <p>15.5. Le PTB est pour la levée totale du secret bancaire à l'égard du fisc.</p> <p>15.6. Le PTB défend l'interdiction pour les individus et sociétés d'entretenir des relations financières et commerciales avec des entités de paradis fiscaux à défaut d'avoir préalablement démontré que ces relations visent des opérations économiques réelles et légitimes.</p> <p>15.7. Les lanceurs d'alerte doivent être protégés vis-à-vis des attaques qui les viseraient comme salariés ou dans un cadre judiciaire.</p>	<p>minimum pour les sociétés et une harmonisation des bases imposables pour stopper la concurrence fiscale entre Etats ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etablir, au niveau européen, une taxation effective des géants du web; • Interdire tout flux financier ou d'affaires pour les banques opérant en Belgique avec les paradis fiscaux repris dans la liste qui sera établie ; • Mettre en place un cadre légal de sanctions pour les intermédiaires qui proposent, vendent ou facilitent des montages fiscaux frauduleux ; • Créer des pôles financiers spécialisés dans les parquets ; • Doter les autorités judiciaires de moyens suffisants pour leur permettre d'exercer une

FISCALITÉ

- 15.3. Le 7 mai 2009, la Commission d'enquête parlementaire sur les grands dossiers de fraude fiscale établissait de nombreuses recommandations. Votre parti s'engage-t-il à une stricte application et mise œuvre de l'ensemble des recommandations sous la prochaine législature ?
- 15.4. Le rapport préconisait que les ministres compétents devaient faire rapport annuellement à la Chambre sur la mise en œuvre des recommandations de la Commission. Ce rapport devant être soumis pour analyse à la Cour des comptes avant examen en commission compétente. Votre parti s'engage-t-il à respecter cette recommandation ?
- 15.5. Quelle est la position de votre parti concernant la levée du secret bancaire fiscal ?
- 15.6. Quelles mesures votre parti envisage-t-il pour lutter efficacement contre les paradis fiscaux, y compris au sein même de l'Union européenne ?
- 15.7. Quelle est la position de votre parti concernant la protection des lanceurs d'alerte ?
- 15.8. Quelle est la position de votre parti quant à la levée du secret bancaire et l'octroi de la qualité d'officier de police judiciaire à un nombre suffisant d'experts fiscalistes ?
- 15.9. Les critères pour dépendre de l'Administration des Grandes Entreprises ont été revus considérablement à la hausse en 2019. Ainsi, de 50 employés en moyenne, de 9 000 000 € de chiffre d'affaires et de 4 500 000 € de total de bilan, ils sont passés à 100 employés, 50 000 000 € de chiffre d'affaires et 100 000 000 € de total de bilan. Ces chiffres s'alignent sur ce qui se pratique dans les autres pays européens. À la différence qu'il n'y a pas de consolidation en Belgique. Et de nombreuses multinationales ne sont désormais plus contrôlées par l'Administration des Grandes Entreprises en raison du relèvement de ces critères. Que compte faire votre parti à ce sujet ?

Ecolo (2)	cdH (5)	MR (6)	DéFI (11)	PTB (12)	PS (17)
<p>fiscales, pour autant qu'elles soient encadrées de façon stricte (voir modèle FICOBA en France).</p> <p>15.6. En plus des mesures déjà citées au point 15.2 : nous proposons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de mettre en œuvre un reporting public pays par pays (CbCR), qui obligerait les multinationales à rendre public, dans chacune des juridictions fiscales où elles exercent des activités, des informations spécifiques, incluant notamment : le montant de leur chiffre d'affaires, leur bénéfice avant impôts, le nombre de leurs employés, ou encore les bénéfices provenant d'un traitement fiscal privilégié. - de lutter plus efficacement contre le blanchiment d'argent : la nouvelle révision de la directive anti-blanchiment a certes apporté des améliorations positives mais, pour Ecolo, il serait nécessaire d'y apporter des modifications, en y intégrant une série de 	<p>démontrent les conséquences directes de l'impunité des intermédiaires fiscaux. Il faut notamment prévoir un arsenal de sanctions pouvant être infligées aux intermédiaires et la protection des lanceurs d'alerte. L'investissement dans un système judiciaire performant est également essentiel afin de donner tout le suivi nécessaire aux dossiers de fraude.</p> <p>15.3. & 15.4. Concernant les recommandations émises par la Commission d'enquête parlementaire relative aux grands dossiers de fraude, vous vous référez à des travaux de mai 2009 pour lesquels il y avait eu un vote unanime pour le rapport d'enquête parlementaire.</p> <p>Aujourd'hui, les choses ont changé. Plus récemment, en 2017, la commission Panama Papers, a établi un rapport important. Cette commission spéciale avait fixé comme ambition au début des travaux : faire toute la lumière sur le volet</p>	<p>limitative) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transposition de la directive « DAC 6 » qui prévoit en substance une obligation de déclaration des intermédiaires aux autorités fiscales de leur Etat membre des dispositifs à caractère « transfrontalier » qui présentent un risque d'évasion fiscale. Cette transposition se fera de manière équilibrée en respectant les normes déontologiques et les professions tenues par le secret professionnel ; - Faire réaliser une analyse d'impact, approfondie et indépendante, de toutes les conventions fiscales existantes avec une attention particulière portée sur les risques de double non-imposition et leur impact sur les recettes fiscales belges et sur les investissements étrangers ; - Renforcer la coopération européenne et internationale en matière fiscale : les autorités belges doivent poursuivre leur collaboration aux efforts 	<p>revenu de l'activité professionnelle ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'augmentation du pouvoir d'achat pour l'ensemble des contribuables, tout particulièrement pour les plus faibles revenus. <p>L'augmentation de la quotité exemptée d'impôt s'applique indifféremment à toutes les catégories de revenus professionnels et à tous les types de ménage.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Instaurer une imposition juste, équitable et progressive des revenus du patrimoine <p>En s'inspirant du modèle actuellement en vigueur aux Pays-Bas, les revenus issus du travail et ceux issus du patrimoine seront imposés selon deux systèmes distincts.</p> <p>Cette refonte complète de la fiscalité poursuit quatre objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. toutes les formes de revenus seront imposées, et ce, quelle que soit leur origine ; 	<p>15.8. Le PTB soutient ces deux mesures.</p> <p>15.9. Toute filiale d'une grande entreprise doit être contrôlée par l'Administration des grandes entreprises.</p>	<p>lutte efficace contre la fraude ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le point de contact central doit être renforcé et l'ensemble des comptes bancaires doivent pouvoir y être transmis, l'administration fiscale et la justice doivent pouvoir y avoir un accès renforcé ; • Avoir un plan européen et national en matière de lutte contre la fraude fiscale qui suit les recommandations de la Commission d'enquête de 2009 et les recommandations de la Commission spéciale <i>Panama Papers</i> ; • Augmenter les effectifs et améliorer les moyens légaux et techniques du SPF Finances afin qu'il puisse disposer des moyens nécessaires pour assurer efficacement l'intégralité de leurs missions.

FISCALITÉ

- 15.3. Le 7 mai 2009, la Commission d'enquête parlementaire sur les grands dossiers de fraude fiscale établissait de nombreuses recommandations. Votre parti s'engage-t-il à une stricte application et mise œuvre de l'ensemble des recommandations sous la prochaine législature ?
- 15.4. Le rapport préconisait que les ministres compétents devaient faire rapport annuellement à la Chambre sur la mise en œuvre des recommandations de la Commission. Ce rapport devant être soumis pour analyse à la Cour des comptes avant examen en commission compétente. Votre parti s'engage-t-il à respecter cette recommandation ?
- 15.5. Quelle est la position de votre parti concernant la levée du secret bancaire fiscal ?
- 15.6. Quelles mesures votre parti envisage-t-il pour lutter efficacement contre les paradis fiscaux, y compris au sein même de l'Union européenne ?
- 15.7. Quelle est la position de votre parti concernant la protection des lanceurs d'alerte ?
- 15.8. Quelle est la position de votre parti quant à la levée du secret bancaire et l'octroi de la qualité d'officier de police judiciaire à un nombre suffisant d'experts fiscalistes ?
- 15.9. Les critères pour dépendre de l'Administration des Grandes Entreprises ont été revus considérablement à la hausse en 2019. Ainsi, de 50 employés en moyenne, de 9 000 000 € de chiffre d'affaires et de 4 500 000 € de total de bilan, ils sont passés à 100 employés, 50 000 000 € de chiffre d'affaires et 100 000 000 € de total de bilan. Ces chiffres s'alignent sur ce qui se pratique dans les autres pays européens. À la différence qu'il n'y a pas de consolidation en Belgique. Et de nombreuses multinationales ne sont désormais plus contrôlées par l'Administration des Grandes Entreprises en raison du relèvement de ces critères. Que compte faire votre parti à ce sujet ?

Ecolo (2)	cdH (5)	MR (6)	DéFI (11)	PTB (12)	PS (17)
<p>dispositions cruciales ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'instaurer une assiette consolidée pour l'impôt des sociétés (ACCIS) : la proposition d'ACCIS - vise à harmoniser la base d'imposition pour l'impôt des sociétés. Cette base d'imposition commune est ensuite répartie entre les différents États membres au moyen d'une formule dans laquelle la main d'œuvre (masse salariale et nombre de salariés), les immobilisations et le chiffre d'affaires sont affectés d'une même pondération, ce qui doit permettre que les bénéficiaires soient imposés là où ils sont effectivement réalisés. - d'améliorer la directive anti-évasion fiscale (ATAD) : <ul style="list-style-type: none"> • au niveau européen, en tenant compte des éléments suivants : a) l'inclusion d'une clause de « switch-over » (ça garantirait que les revenus non taxés ou faiblement taxés entrant dans l'UE soient correctement imposés avant de circuler librement dans le 	<p>belge du scandale, avec notamment la mission de se pencher sur le rôle joué par certains intermédiaires financiers. Ce type de commission ne peut fonctionner que si on parvient à travailler au-delà des échéances électorales et des clivages majorité contre opposition. C'est très impressionnant de constater que les scandales se succèdent mais que les actes peinent à venir. La façon dont s'est conclue cette commission : majorité contre opposition démontre le manque d'ambition. Qu'est ce qui a changé entre 2009 et aujourd'hui ? L'arrivée de la N-VA et le désintérêt du parti francophone au gouvernement. Pour le cdH, il faut maintenant s'atteler à mettre en œuvre intégralement les recommandations contenues dans ce rapport.</p> <p>Notre parti s'engage bien évidemment à respecter le rapportage annuel prévu par le rapport de Commission. Un</p>	<p>internationaux en vue de promouvoir la transparence et l'échange d'informations à l'échelle internationale ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien aux services de l'État actifs dans la lutte contre les carrousels TVA ; - Sanctionner les acteurs qui facilitent la fraude sans entraver la sécurité juridique. <p>15.4. Oui.</p> <p>15.5. Nous sommes favorables à la levée complète du secret bancaire.</p> <p>15.6. Nous avons établi une liste de 10 mesures phares pour lutter contre la fraude fiscale dans notre programme. La lutte contre les paradis fiscaux doit se faire à l'échelle européenne et mondiale et non à l'échelle nationale. Nous soutiendrons toute mesure qui va dans ce sens.</p> <p>15.7. Conformément à la résolution du 23 octobre 2013 du Parlement européen, il convient de reconnaître le rôle utile des journalistes dans</p>	<p>2. la fiscalité du patrimoine devient neutre d'un point de vue économique, étant donné que toutes les formes de revenus seront taxées de manière uniforme ;</p> <p>3. le système est simple et transparent, la perception des impôts est moins coûteuse et le système permet de renforcer la stabilité économique et d'améliorer la sécurité juridique et fiscale ;</p> <p>4. le système diminue le risque d'évasion des capitaux et de fraude fiscale.</p> <p>Afin de compenser une diminution importante de la pression fiscale sur les revenus du travail, l'ensemble des revenus du patrimoine, mobilier (exemple : plus-values sur actions) et immobilier (déduction faite de l'ensemble des dépenses liées à la conservation et l'embellissement du bien et du précompte immobilier), seront donc globalisés et imposés.</p>		

FISCALITÉ

- 15.3. Le 7 mai 2009, la Commission d'enquête parlementaire sur les grands dossiers de fraude fiscale établissait de nombreuses recommandations. Votre parti s'engage-t-il à une stricte application et mise œuvre de l'ensemble des recommandations sous la prochaine législature ?
- 15.4. Le rapport préconisait que les ministres compétents devaient faire rapport annuellement à la Chambre sur la mise en œuvre des recommandations de la Commission. Ce rapport devant être soumis pour analyse à la Cour des comptes avant examen en commission compétente. Votre parti s'engage-t-il à respecter cette recommandation ?
- 15.5. Quelle est la position de votre parti concernant la levée du secret bancaire fiscal ?
- 15.6. Quelles mesures votre parti envisage-t-il pour lutter efficacement contre les paradis fiscaux, y compris au sein même de l'Union européenne ?
- 15.7. Quelle est la position de votre parti concernant la protection des lanceurs d'alerte ?
- 15.8. Quelle est la position de votre parti quant à la levée du secret bancaire et l'octroi de la qualité d'officier de police judiciaire à un nombre suffisant d'experts fiscalistes ?
- 15.9. Les critères pour dépendre de l'Administration des Grandes Entreprises ont été revus considérablement à la hausse en 2019. Ainsi, de 50 employés en moyenne, de 9 000 000 € de chiffre d'affaires et de 4 500 000 € de total de bilan, ils sont passés à 100 employés, 50 000 000 € de chiffre d'affaires et 100 000 000 € de total de bilan. Ces chiffres s'alignent sur ce qui se pratique dans les autres pays européens. À la différence qu'il n'y a pas de consolidation en Belgique. Et de nombreuses multinationales ne sont désormais plus contrôlées par l'Administration des Grandes Entreprises en raison du relèvement de ces critères. Que compte faire votre parti à ce sujet ?

Ecolo (2)	cdH (5)	MR (6)	DéFI (11)	PTB (12)	PS (17)
<p>marché intérieur.), b) le renforcement des règles relatives aux sociétés étrangères contrôlées (« SEC »), c). le renforcement des règles en matière de limitation de la déductibilité des charges d'intérêts, d) introduire une nouvelle définition d'établissement stable.</p> <ul style="list-style-type: none"> • au niveau belge (fédéral), la réforme de l'impôt des sociétés, en 2017, vise notamment à transposer en droit interne belge la directive européenne sur la lutte contre l'évasion fiscale (ATAD I). Mais Ecolo est favorable à ce que les dispositions suivantes soient prises afin de transposer la directive ATAD I de manière plus rigoureuse : <ul style="list-style-type: none"> ○ concernant les règles relatives aux sociétés étrangères contrôlées (SEC) : a) adopter l'option la plus stricte pour intégrer les revenus d'une SEC à la base imposable de la société mère. 	<p>rapportage a été effectué par la Cour des comptes sur le rapport de 2009. Et pour le rapport Panama Papers de 2017, nous avons aussi insisté pour qu'une recommandation soit insérée pour spécifier que les ministres compétents doivent faire rapport annuellement à la Chambre sur la mise en œuvre de ces recommandations. Ce rapport doit également être soumis pour analyse à la Cour des comptes.</p> <p>15.5. En ce qui concerne la levée du secret bancaire fiscal, le cdH estime que le niveau international a bien évolué ces dernières années, nous devons poursuivre dans cette voie en instaurant la fin totale du secret bancaire au niveau de l'OCDE.</p> <p>15.7. Quant à la protection des lanceurs d'alerte, nous estimons que ce sont des acteurs qui jouent un rôle crucial pour disposer d'informations auxquelles les contrôleurs fiscaux ou les juges n'auraient pas accès autrement. La première</p>	<p>l'identification des délits liés à la criminalité organisée et à la grande fraude fiscale. Nous souhaitons également renforcer les règles en ce qui concerne la protection des témoins, informateurs et lanceurs d'alerte tout en préservant les intérêts économiques des entreprises fallacieusement lésées.</p> <p>15.8. La qualité d'OPJ est donnée à des non policiers avec parcimonie par une loi. Certains fonctionnaires de l'administration fiscale ont cette qualité. Il est très rare qu'il soit attribué à des personnes qui ne sont ni policiers, ni membres de l'administration. Le MR ne voit pas pourquoi il y aurait lieu de désigner des experts fiscaux "OPJ" ni dans quel contexte ils pourraient officier.</p> <p>15.9. La consolidation est prévue dans la réforme de l'ISOC pour 2020.</p>	<p>DéFI n'entend toutefois pas inclure la résidence principale dans le calcul de la base imposable. De même, comme à l'impôt des personnes physiques, une partie de la base imposable et/ou des revenus du patrimoine (quotité exemptée d'impôt) ne sera pas soumise à l'impôt.</p> <p>15.3. Oui, DéFI entend permettre l'engagement de 150 inspecteurs supplémentaires au sein de l'Inspection spéciale des impôts</p> <p>En 2015, le gouvernement MR/N-VA avait annoncé l'engagement de 100 agents supplémentaires au sein de l'ISI. Toutefois d'après les informations transmises par le ministre des Finances, le nombre d'agents n'a jamais cessé de diminuer, passant de 664 en 2015, à 649 en 2016 et 642 en 2017.</p> <p>Le gouvernement n'a dès lors jamais engagé d'agents supplémentaires mais a uniquement pallier les départs</p>		

FISCALITÉ

- 15.3. Le 7 mai 2009, la Commission d'enquête parlementaire sur les grands dossiers de fraude fiscale établissait de nombreuses recommandations. Votre parti s'engage-t-il à une stricte application et mise œuvre de l'ensemble des recommandations sous la prochaine législature ?
- 15.4. Le rapport préconisait que les ministres compétents devaient faire rapport annuellement à la Chambre sur la mise en œuvre des recommandations de la Commission. Ce rapport devant être soumis pour analyse à la Cour des comptes avant examen en commission compétente. Votre parti s'engage-t-il à respecter cette recommandation ?
- 15.5. Quelle est la position de votre parti concernant la levée du secret bancaire fiscal ?
- 15.6. Quelles mesures votre parti envisage-t-il pour lutter efficacement contre les paradis fiscaux, y compris au sein même de l'Union européenne ?
- 15.7. Quelle est la position de votre parti concernant la protection des lanceurs d'alerte ?
- 15.8. Quelle est la position de votre parti quant à la levée du secret bancaire et l'octroi de la qualité d'officier de police judiciaire à un nombre suffisant d'experts fiscalistes ?
- 15.9. Les critères pour dépendre de l'Administration des Grandes Entreprises ont été revus considérablement à la hausse en 2019. Ainsi, de 50 employés en moyenne, de 9 000 000 € de chiffre d'affaires et de 4 500 000 € de total de bilan, ils sont passés à 100 employés, 50 000 000 € de chiffre d'affaires et 100 000 000 € de total de bilan. Ces chiffres s'alignent sur ce qui se pratique dans les autres pays européens. À la différence qu'il n'y a pas de consolidation en Belgique. Et de nombreuses multinationales ne sont désormais plus contrôlées par l'Administration des Grandes Entreprises en raison du relèvement de ces critères. Que compte faire votre parti à ce sujet ?

Ecolo (2)	cdH (5)	MR (6)	DéFI (11)	PTB (12)	PS (17)
<p>b) inclure les établissements stables dans le champ d'application de la loi.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ concernant la limitation de la déductibilité des intérêts : supprimer les exceptions qui restreignent le champ d'application de la loi. ○ concernant la clause anti-abus générale : harmoniser l'article 344 paragraphe 1, CIR 92 avec les dispositions relatives à l'article 6 de la directive ATAD I. <p>- de lutter plus efficacement contre les dispositifs hybrides (ATAD II) : bien que les mesures prévues par ATAD II contribuent indéniablement à combler de nombreuses lacunes qui résultent de l'utilisation de dispositifs hybrides, elles ne s'attaquent néanmoins qu'aux symptômes des dispositifs hybrides. Pour Ecolo, il conviendrait dès lors de revenir à la proposition initiale de la Commission, qui contenait une disposition enclive à éliminer la</p>	<p>réponse structurelle reste d'améliorer la transparence sur les activités des sociétés. Pour le surplus, les lanceurs d'alerte doivent pouvoir bénéficier d'une protection afin qu'ils ne soient pas indûment pénalisés ou mis en danger par la divulgation d'informations présentant un intérêt général. Le niveau européen s'est d'ailleurs saisi de cette exigence et une directive doit être adoptée d'ici le mois d'avril.</p> <p>15.8. Concernant l'octroi de la qualité d'officier de police judiciaire à un nombre suffisant d'experts fiscalistes, il s'agissait d'une recommandation figurant initialement dans le rapport Panama Papers mais également dans le plan d'action pour lutter contre la fraude fiscale du ministre Van Overtveldt en 2015. Force est de constater que cette recommandation est depuis lors passée aux oubliettes, la majorité a recalé la possibilité de conférer à certains agents de l'ISI le statut d'officier de police</p>		<p>naturels au sein de l'Inspection spéciale des impôts (pensions, démissions, mobilité internet, etc.).</p> <p>DéFI entend donc réellement agir contre la fraude fiscale en engageant 150 agents supplémentaires au sein de l'Inspection spéciale des impôts.</p> <p>15.4. DéFI s'engage à respecter cette recommandation.</p> <p>15.5. DéFI est favorable à la levée du secret bancaire fiscal mais ces informations doivent être strictement réservées à l'administration fiscale.</p> <p>15.6. DéFI plaide pour que la notion de "paradis fiscal" soit définie dans la loi de façon uniforme et objective. L'accent devra être mis sur la coopération apportée en matière d'échange d'informations d'une part, et sur les conditions de taxation bien plus avantageuses qui sont offertes aux contribuables d'autre part.</p>		

FISCALITÉ

- 15.3. Le 7 mai 2009, la Commission d'enquête parlementaire sur les grands dossiers de fraude fiscale établissait de nombreuses recommandations. Votre parti s'engage-t-il à une stricte application et mise œuvre de l'ensemble des recommandations sous la prochaine législature ?
- 15.4. Le rapport préconisait que les ministres compétents devaient faire rapport annuellement à la Chambre sur la mise en œuvre des recommandations de la Commission. Ce rapport devant être soumis pour analyse à la Cour des comptes avant examen en commission compétente. Votre parti s'engage-t-il à respecter cette recommandation ?
- 15.5. Quelle est la position de votre parti concernant la levée du secret bancaire fiscal ?
- 15.6. Quelles mesures votre parti envisage-t-il pour lutter efficacement contre les paradis fiscaux, y compris au sein même de l'Union européenne ?
- 15.7. Quelle est la position de votre parti concernant la protection des lanceurs d'alerte ?
- 15.8. Quelle est la position de votre parti quant à la levée du secret bancaire et l'octroi de la qualité d'officier de police judiciaire à un nombre suffisant d'experts fiscalistes ?
- 15.9. Les critères pour dépendre de l'Administration des Grandes Entreprises ont été revus considérablement à la hausse en 2019. Ainsi, de 50 employés en moyenne, de 9 000 000 € de chiffre d'affaires et de 4 500 000 € de total de bilan, ils sont passés à 100 employés, 50 000 000 € de chiffre d'affaires et 100 000 000 € de total de bilan. Ces chiffres s'alignent sur ce qui se pratique dans les autres pays européens. À la différence qu'il n'y a pas de consolidation en Belgique. Et de nombreuses multinationales ne sont désormais plus contrôlées par l'Administration des Grandes Entreprises en raison du relèvement de ces critères. Que compte faire votre parti à ce sujet ?

Ecolo (2)	cdH (5)	MR (6)	DéFI (11)	PTB (12)	PS (17)
<p>cause même de ce problème : celle-ci prévoyait en effet que la qualification juridique donnée à l'entité ou l'instrument hybride par l'État membre d'origine du paiement soit également appliquée par l'autre État membre. En se fondant sur le principe de reconnaissance mutuelle, elle contribuait ainsi à harmoniser les règles de classification entre les États membres.</p> <p>- De renforcer la liste noire européenne des paradis fiscaux : Ecolo veut aller plus loin que l'initiative de 2017 et :</p> <p>a) ne pas exclure d'emblée les pays européens de la liste, b) renforcer le critère relatif à la « concurrence fiscale loyale », c) rendre les sanctions qui s'appliquent aux pays inscrits sur la liste noire plus strictes. d) rendre publics les engagements pris par les pays figurant sur la liste grise, e) rendre transparent le processus d'inscription sur liste noire.</p> <p>15.7. Nous prônons pour un statut spécifique de protection</p>	<p>judiciaire. Dans les cas de dossiers de fraude fiscale grave et/ou organisée, il faut renforcer les prérogatives des fonctionnaires de l'ISI pour qu'ils puissent poser de manière efficace les actes d'instruction nécessaires.</p>		<p>DéFI plaide également pour interdire toute transaction économique vers les paradis fiscaux, sauf s'il existe une demande préalable attestant que ces transactions correspondent à des activités économiques réelles dans les pays concernés.</p> <p>15.7. DéFI entend instaurer un mécanisme général de protection des lanceurs d'alerte Il est nécessaire de développer un mécanisme général de protection du lanceur d'alerte, tant pour le secteur privé que pour le secteur public.</p> <p>DéFI plaide donc pour la mise en place d'un statut légal des lanceurs d'alerte. Les entreprises de services fiscaux, juridiques et financiers devront également informer leur personnel, de manière proactive, de l'existence de la réglementation sur les lanceurs d'alerte et du point de contact.</p> <p>15.8. DéFI est favorable à la levée du secret bancaire ; quant à l'octroi de la qualité d'officier</p>		

FISCALITÉ

- 15.3. Le 7 mai 2009, la Commission d'enquête parlementaire sur les grands dossiers de fraude fiscale établissait de nombreuses recommandations. Votre parti s'engage-t-il à une stricte application et mise œuvre de l'ensemble des recommandations sous la prochaine législature ?
- 15.4. Le rapport préconisait que les ministres compétents devaient faire rapport annuellement à la Chambre sur la mise en œuvre des recommandations de la Commission. Ce rapport devant être soumis pour analyse à la Cour des comptes avant examen en commission compétente. Votre parti s'engage-t-il à respecter cette recommandation ?
- 15.5. Quelle est la position de votre parti concernant la levée du secret bancaire fiscal ?
- 15.6. Quelles mesures votre parti envisage-t-il pour lutter efficacement contre les paradis fiscaux, y compris au sein même de l'Union européenne ?
- 15.7. Quelle est la position de votre parti concernant la protection des lanceurs d'alerte ?
- 15.8. Quelle est la position de votre parti quant à la levée du secret bancaire et l'octroi de la qualité d'officier de police judiciaire à un nombre suffisant d'experts fiscalistes ?
- 15.9. Les critères pour dépendre de l'Administration des Grandes Entreprises ont été revus considérablement à la hausse en 2019. Ainsi, de 50 employés en moyenne, de 9 000 000 € de chiffre d'affaires et de 4 500 000 € de total de bilan, ils sont passés à 100 employés, 50 000 000 € de chiffre d'affaires et 100 000 000 € de total de bilan. Ces chiffres s'alignent sur ce qui se pratique dans les autres pays européens. À la différence qu'il n'y a pas de consolidation en Belgique. Et de nombreuses multinationales ne sont désormais plus contrôlées par l'Administration des Grandes Entreprises en raison du relèvement de ces critères. Que compte faire votre parti à ce sujet ?

Ecolo (2)	cdH (5)	MR (6)	DéFI (11)	PTB (12)	PS (17)
<p>des lanceurs d'alerte.</p> <p>15.8. Nous y sommes favorables.</p> <p>15.9. Nous proposons de revoir la législation afin de garantir un contrôle efficace des grandes entreprises. La priorité doit réellement être de faire en sorte qu'elles contribuent correctement au financement des fonctions collectives, plutôt que de faire reposer celui-ci uniquement sur les épaules des PME et des Indépendants.</p>			<p>de police judiciaire à des experts fiscalistes, à étudier</p> <p>15.9. La consolidation doit être appliquée ; il ne peut être question que des entreprises multinationales échappent à pareil contrôle de cette Administration.</p>		